

# TABLEAU DES ELEMENTS

## RETENUS POUR LE CALCUL DES BENEFICES AGRICOLES FORFAITAIRES DES CULTURES SPECIALISEES IMPOSABLES AU TITRE DE L'ANNE 2013

revenus de 201. (Art. R. \*2-1  
du livre des procédures  
fiscales) - J.O. du 24/08/2014

**Nous rappelons que seules les exploitations comportant plus de 10 ruches à cadres, groupées ou disséminées sont taxées spécialement. Seuil ne valant pas abattement.**

Comme chaque année, nous publions le tableau des bénéfices forfaitaires connus pour l'apiculture. Nous relevons cette année 1 département où le bénéficiaire forfaitaire n'a pas été fixé. La Commission centrale statue sur les dossiers en appel. Nous rappelons que nous sommes présents à cette Commission centrale dès lors que l'Association ou le Syndicat départemental nous a transmis son compte d'exploitation, celui de l'Administration et le pouvoir délivré par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du département concerné.

<b>01 - AIN</b> par ruche à cadres.....	12,50	<b>10 - AUBE</b> par ruche à cadres.....	8,00
<b>02 - AISNE</b> par ruche à cadres.....	8,50	<b>11 - AUDE</b> par ruche sédentaire à cadres.....	9,20
<b>03 - ALLIER</b> par ruche à cadres.....	11,00	par ruche pastorale à cadres.....	10,60
<b>04 - ALPES DE HAUTE PROVENCE</b> par ruche à cadres.....	17,00	<b>12 - AVEYRON</b> par ruche sédentaire à cadres.....	7,50
<b>05 - ALPES (HAUTES-)</b> par ruche à cadres.....	17,00	par ruche pastorale à cadres.....	8,00
<b>06 - ALPES-MARITIMES</b> par ruche à cadres.....	15,00	<b>13 - BOUCHES DU RHONE</b> par ruche à cadres.....	15,00
<b>07 - ARDECHE</b> par ruche à cadres.....	11,00	<b>14 - CALVADOS</b> par ruche à cadres.....	10,00
<b>08 - ARDENNES</b> par ruche à cadres.....	8,50	<b>15 - CANTAL</b> par ruche à cadres.....	9,00
<b>09 - ARIEGE</b> par ruche sédentaire à cadres.....	6,70	<b>16 - CHARENTE</b> par ruche à cadres.....	8,25
par ruche pastorale à cadres.....	7,50	<b>17 - CHARENTE-MARITIME</b> par ruche à cadres.....	7,50
		<b>18 - CHER</b> par ruche à cadres.....	9,50

## 19 - CORREZE

par ruche à cadres..... 7,50

## 20A - CORSE DU SUD

par ruche à cadres..... 24,50

## 20B - CORSE (HAUTE-)

par ruche à cadres..... 24,50

## 21 - COTE D'OR

par ruche à cadres..... 9,00

## 22 - COTES-D'ARMOR

par ruche à cadres..... 7,50

## 23 - CREUSE

par ruche à cadres..... 7,50

## 24 - DORDOGNE

par ruche sédentaire à cadres..... 8,50

par ruche pastorale à cadres..... 9,00

## 25 - DOUBS

Région I : Plaines et premiers plateaux,  
par ruche à cadres..... 8,00

Région II : Plateaux supérieurs et mon-  
tagne (Cantons de Montbenoît,  
Morteau, Mouthe et Pontarlier), par  
ruche à cadres ..... 19,00

## 26 - DROME

par ruche à cadres..... 12,00

## 27 - EURE

par ruche à cadres..... 8,90

## 28 - EURE-ET-LOIR

par ruche à cadres..... 9,50

## 29 - FINISTERE

par ruche à cadres..... 7,50

## 30 - GARD

par ruche sédentaire à cadres..... 7,36

par ruche pastorale à cadres..... 8,48

## 31 - GARONNE (HAUTE-)

par ruche sédentaire à cadres..... 6,80

par ruche pastorale à cadres..... 7,50

## 32 - GERS

par ruche sédentaire à cadres..... 6,70

par ruche pastorale à cadres..... 7,50

## 33 - GIRONDE

par ruche sédentaire à cadres..... 8,50

par ruche pastorale à cadres..... 9,00

## 34 - HERAULT

par ruche sédentaire  
à cadres (plaine)..... 7,36

par ruche sédentaire  
à cadres (montagne) ..... 5,30

par ruche pastorale  
à cadres (montagne) ..... 8,48

## 35 - ILLE-ET-VILAINE

par ruche à cadres..... 7,50

## 36 - INDRE

par ruche à cadres..... 9,50

## 37 - INDRE-ET-LOIRE

par ruche à cadres..... 9,31

## 38 - ISERE

par ruche à cadres..... 12,50

## 39 - JURA

Région I (plateaux) ..... 8,00

Région II (plaines) ..... 21,00

## 40 - LANDES

par ruche sédentaire à cadres..... 8,50

par ruche pastorale à cadres..... 9,00

## 41 - LOIR -ET-CHER

par ruche à cadres..... 9,50

## 42 - LOIRE

par ruche à cadres..... 9,35

## 43 - LOIRE (HAUTE-)

par ruche à cadres..... 9,00

## 44 - LOIRE-ATLANTIQUE

par ruche à cadres..... 11,00

## 45 - LOIRET

par ruche à cadres..... 9,50

## 46 - LOT

par ruche à cadres..... 7,50

## 47 - LOT-ET-GARONNE

par ruche à cadres.....non communiqué

## 48 - LOZERE

par ruche sédentaire à cadres..... 10,50

par ruche pastorale à cadres..... 9,90

## 49 - MAINE-ET-LOIRE

par ruche à cadres..... 12,50

## 50 - MANCHE

par ruche à cadres..... 10,00

## 51 - MARNE

par ruche à cadres..... 12,00

## 52 - MARNE (HAUTE-)

par ruche à cadres..... 9,00

## 53 - MAYENNE

par ruche à cadres..... 11,00

## 54 - MEURTHE-ET-MOSELLE

Cantons de Baccarat,

Badonvilliers et Cirey-sous-Vezouze

par ruche à cadres..... 36,00

Surplus du département (plaine),  
par ruche à cadres..... 10,00

## 55 - MEUSE

par ruche à cadres..... 14,00

## 56 - MORBIHAN

par ruche à cadres..... 7,50

## 57 - MOSELLE

Arrondissements de Sarrebourg

et de Sarreguemines :

par ruche à cadres..... 8,00

Surplus du département :

par ruche à cadres..... 10,00

## 58 - NIEVRE

par ruche à cadres..... 9,00

## 59 - NORD

par ruche à cadres..... 8,00

## 60 - OISE

par ruche à cadres..... 8,50

## 61 - ORNE

par ruche à cadres..... 10,00

## 62 - PAS-DE-CALAIS

par ruche à cadres..... 8,00

## 63 - PUY-DE-DOME

par ruche à cadres..... 9,00

## 64 - PYRENEES-ATLANTIQUES

par ruche sédentaire à cadres..... 8,50

par ruche pastorale à cadres..... 9,00

## 65 - PYRENEES (HAUTES-)

par ruche sédentaire à cadres..... 6,70

par ruche pastorale à cadres..... 7,50

## 66 - PYRENEES-ORIENTALES

par ruche sédentaire à cadres..... 9,20

par ruche pastorale à cadres..... 10,60

## 67 - RHIN (BAS-)

par ruche sédentaire à cadres..... 7,00

par ruche pastorale à cadres..... 18,00

## 68 - RHIN (HAUT-)

par ruche sédentaire à cadres..... 7,00

par ruche pastorale à cadres..... 18,00

## 69 - RHONE

par ruche à cadres..... 12,50

## 70 - SAONE (HAUTE-)

**Zone de montagne :** Amage, Amont, Belfahy, Beulotte-Saint-Laurent, Corravillers, Fresse, Haut-du-Them, La Longine, Miellin, La Montagne, Plancher-Bas, Plancher-les-Mines, Ronchamp, La Rosière, Servance, Ternuay, Esmoulières, Faucogney, Saint-Barthélémy, Saint-Bresson  
par ruche à cadres..... 20,00  
Surplus du département,

par ruche à cadres..... 8,00

## 71 - SAONE-ET-LOIRE

par ruche à cadres..... 9,00

## 72 - SARTHE

par ruche à cadres..... 12,00

## 73 - SAVOIE

par ruche à cadres..... 12,50

## 74 - SAVOIE (HAUTE-)

par ruche à cadres..... 12,50

## 76 - SEINE-MARITIME

par ruche à cadres..... 9,00

## 77 - SEINE-ET-MARNE

par ruche à cadres..... 10,00

## 78 - YVELINES

par ruche à cadres..... 10,00

## 79 - SEVRES (DEUX-)

par ruche à cadres..... 8,25

## 80 - SOMME

par ruche à cadres..... 8,50

## 81 - TARN

Lauragais et Côteaux molassiques :

par ruche sédentaire à cadres..... 6,80

Autres régions

par ruche sédentaire à cadres..... 7,50

## 82 - TARN-ET-GARONNE

par ruche sédentaire à cadres..... 6,80

## 83 - VAR

par ruche à cadres..... 21,00

## 84 - VAUCLUSE

par ruche à cadres..... 15,00

## 85 - VENDEE

par ruche à cadres..... 10,00

## 86 - VIENNE

par ruche à cadres..... 8,25

## 87 - VIENNE (HAUTE-)

par ruche à cadres..... 7,50

## 88 - VOSGES

**1) zone de montagne**  
Arrondissement de Saint-Dié,  
cantons de Plombières, Remiremont,  
Saulxures sur Moselotte et  
Le Thillot, par ruche à cadres..... 36,00

**2) zone de plaine**  
Surplus du département,  
par ruche à cadres..... 12,00

## 89 - YONNE

par ruche à cadres..... 9,00

## 90 - TERRITOIRE DE BELFORT

par ruche à cadres..... 18,00

## 91 - ESSONNE

par ruche à cadres..... 10,00

## 92 - HAUTS-DE-SEINE

par ruche à cadres..... 10,00

## 93 - SEINE-SAINT-DENIS

par ruche à cadres..... 10,00

## 94 - VAL-DE-MARNE

par ruche à cadres..... 10,00

## 95 - VAL D'OISE

par ruche à cadres..... 10,00

## 971 - GUADELOUPE

par ruche à cadres..... 63,00

## 972 - MARTINIQUE

par ruche à cadres..... 10,00

## 974 - REUNION

par ruche à cadres..... 27,00

Reines fécondées  
Essais sur 5 cadres Dadant  
Disponibilité avril 2015



Le Rucher de la Brie  
5 Hameau de Villé  
77220 Tournan En Brie  
07 86 87 29 90



dt@lerucherdelabrie.fr  
www.lerucherdelabrie.fr